

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/07/30/2022021103/justel>

Dossier numéro : 2022-07-30/18

Titre

30 JUILLET 2022. - Arrêté royal portant clôture de la session parlementaire ordinaire de 2021-2022

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 14-09-2022 page : 67235

Entrée en vigueur : 10-10-2022

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La session parlementaire ordinaire de 2021-2022 est close.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 10 octobre 2022.

[Art. 3](#). Notre Ministre de l'Intérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.